



# Communiqué

Jeudi 23 janvier 2020

## Inscriptions sur les listes électorales Rappel

Vous avez emménagé à Villeneuve ou changé de domicile sur la commune et vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales ? Vous venez d'avoir 18 ans ?

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent dorénavant se faire tout au long de l'année (et non plus avant le 31 décembre). Pour être valables, elles doivent être déposées au plus tard le sixième vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin de l'élection.

Pour pouvoir voter aux élections municipales les 15 et 22 mars 2020, les futurs électeurs ont donc **jusqu'au vendredi 7 février 2020, 17h** pour déposer leur dossier.

Les modalités ne changent pas. L'inscription peut se faire :

- en ligne, via le site internet de la Ville [www.ville-villeneuve-sur-lot.fr](http://www.ville-villeneuve-sur-lot.fr), rubrique *Vie pratique, démarches en ligne* ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- au service Élections de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- à la mairie annexe d'Eysses (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h) ou de Pujols (de 9h à 12h30 et de 14h à 18h), du lundi au vendredi.

### Pièces à fournir :

- une pièce d'identité française **en cours de validité** (carte d'identité, passeport) ou toute pièce justifiant de l'identité et de la nationalité française du demandeur (permis de conduire accompagné obligatoirement du certificat de nationalité française, etc.)
- un justificatif de domicile **de moins de trois mois** (au choix : facture de téléphone fixe, électricité, gaz, eau, quittance de loyer, avis d'imposition, bulletin de salaire, attestation d'assurance logement...).

Pour tout renseignement : service Élections au 05 53 41 53 26 / 05 53 41 53 28  
[elections@mairie-villeneuvesurlot.fr](mailto:elections@mairie-villeneuvesurlot.fr)